Assurance vie

Introduction

Nous avons probablement tous déjà entendu au moins une blague concernant les courtiers d’assurance-vie, surtout sur la façon de se débarrasser d’eux. À mon avis, la raison pour laquelle nous ridiculisons les courtiers d’assurance-vie est attribuable au fait que nous n’aimons pas traiter de sujets reliés à la mort, qu’il s’agisse de testament, de funérailles ou d’assurances.

Cependant, l’assurance-vie devient essentielle pour plusieurs d’entre nous lorsqu’il s’agit de protéger nos êtres chers d’un chaos financier éventuel, advenant notre décès. Il revient à chacun d’évaluer sa situation personnelle pour déterminer si une assurance-vie comblerait un besoin, l’ampleur de la couverture qui serait requise et le type d’assurance-vie qui conviendrait le mieux.

Si vous jugez impossible pour votre famille d’effectuer des paiements hypothécaires sans l’apport de votre revenu, cela indique que vous avez besoin d’une assurance-vie. Toutefois, si vous êtes célibataire ou marié, mais sans enfant, vous pourriez vous en passer. Certains couples sans enfant n’achètent pas d’assurance-vie parce qu’ils croient que leur conjoint serait en mesure d’acquitter ses obligations financières sans l’apport du second revenu. Il s’agit vraiment d’une décision familiale personnelle.

Types d’assurances sur la vie

Il existe deux principaux types d’assurances sur la vie: l’assurance-vie à terme et l’assurance-vie entière. Dans le cas de l’assurance-vie à terme, une indemnisation sera versée uniquement en cas de décès. Pour sa part, l’assurance-vie entière permet l’accumulation certaine valeur monétaire, transformant ainsi la police d’assurance en un véhicule de placement

L’assurance-vie à terme s’apparente à l’assurance automobile en ce sens qu’elle s’achète année après année, et dès que vous cessez de payer les primes, la couverture est annulée. Bien que le montant des primes d’assurance à terme s’accroit au fur et à mesure que vous prenez de l’âge, le cout annuel en demeure notablement réduit par rapport au cout d’une assurance-vie entière. Par exemple, une femme de 35 ans, non-fumeuse, pourrait acheter une assurance-vie à terme d’une valeur de 200 $ en payant une prime de 180 $ par année. Dans le cas d’une assurance-vie entière, la même indemnisation de 200 $ en cas de décès couterait 2 $ par année.

Comparaison des couts

Un homme de 25 ans, non-fumeur, pourrait acheter une assurance-vie à terme d’une valeur de 200 $ pour la modique somme de 200 $ par année, comparativement à 1 $ par année pour une assurance-vie entière. Toutefois, au terme de 10 à 15 ans, il est fort probable que la police d’assurance-vie entière vaudra davantage que si cet homme avait déboursé 200 $ annuellement pour une assurance-vie à terme en investissant le montant de la différence, soit 1 $ par année, dans des fonds communs de placement.

Si vous êtes en mesure de payer des primes élevées et prêt à vous engager à effectuer des versements pendant une durée minimale de 15 ans, une police d’assurance-vie entière, quelle que soit l’ampleur de la couverture, serait alors avantageuse pour vous. Malheureusement, la plupart d’entre nous ne peuvent respecter de telles exigences et auront intérêt à opter pour une assurance-vie à terme.

Assurance invalidité

Les probabilités de devenir un jour invalide excèdent largement celles de décéder au cours sa vie active. Néanmoins, très peu de gens achètent de l’assurance invalidité. Les gens ressentent de l’aversion à l’idée qu’ils puissent un jour devenir partiellement ou totalement invalides, ce qui les retient de se protéger financièrement à cet égard.

Imaginez pourtant l’impuissance que vous ressentiriez en tant que soutien de famille si vous devenez invalide, inapte au travail et sans source de revenus. Votre famille ne pourrait plus assurer sa subsistance. Ainsi, l’assurance invalidité vous permet d’acheter une sécurité financière pour votre famille.

Cout de l’assurance invalidité

Le cout de l’assurance invalidité varie de façon notable selon vos décisions d’achat. Une assurance invalidité qui entre en vigueur au terme de 30 jours ou 60 jours d’invalidité coute un peu plus qu’une police qui ne prend effet qu’après six mois d’invalidité. Je recommande cette deuxième option; elle permet de minimiser les primes en vous procurant une bonne couverture. Il est sage de prévoir des économies en vue de subsister pendant six mois advenant une perte d’emploi ou toute autre situation d’urgence. Si vos économies ne vous permettent pas de compenser une perte de revenu pendant six mois, optez pour une assurance invalidité qui verserait des prestations au bout de 90 jours.

Par ailleurs, certaines personnes achètent une assurance invalidité qui reste en vigueur pendant une trop courte période. N’achetez pas de police qui vous couvrirait uniquement pour une période de trois ou cinq ans. Obtenez plutôt une police qui vous protègera jusqu’à l’âge de 65 ans.

Ampleur de la couverture

La question suivante à résoudre concerne l’ampleur de la couverture requise. Je vous recommande de déterminer un montant correspondant à 60 pour cent de votre salaire brut; ce qui représenterait en gros votre revenu après impôts. Portez une attention très particulière à la définition du terme «é» dans de tels contrats. Le SDP des États-Unis (Social Security Administration) définit le terme «invalidité» de façon si restreinte qu’une indemnisation est versée pour seulement un tiers des demandes de réclamation. Si votre police d’assurance est également basée sur une définition étroite de l’invalidité, vous pourriez être doublement perdant. Le SDP peut, selon ses propres critères, déterminer que vous n’êtes pas invalide, et votre assureur en arriverait aux mêmes conclusions. Les principaux assureurs définissent ainsi le terme « é » : « L’assuré(e) est considéré(e) totalement invalide lorsqu’il (ou elle) est inapte à effectuer les principales tâches de son emploi ».

Une fois l’état d’invalidité totale admis, le SDP peut verser aux Américains jusqu’à 1 $ par mois en indemnités. Pour leur part, les assureurs privés offrent des polices d’assurance invalidité qui verseront des prestations mensuelles de 2 $, exemptes d’impôts, moyennant une prime annuelle de 670 $ (l’indemnisation entrant en vigueur après 90 jours). Les primes seront plus élevées si vous êtes plus âgé ou si vous occupez un emploi comportant un haut niveau de risque, ou encore si l’entente prévoit une indexation des prestations en fonction du cout de la vie.

Je vous déconseille d’adhérer à un régime d’assurance invalidité offert par le biais de votre employeur. Le cout de la police pourrait être accru, et cette dernière ne sera plus valide si vous changez d’emploi. Pire encore, si un problème de santé s’aggravait au point de vous rendre invalide et inadmissible à un régime d’invalidité, vous auriez laissé passer l’occasion d’acheter une telle police alors que vous étiez en bonne santé.

Assurance habitation

L’assurance habitation s’achète de la même façon que tout autre type d’assurance. Vous devez d’abord déterminer les limites de la couverture désirée et le type de valeurs à assurer. Il s’agit ensuite d’entrer en contact avec plusieurs assureurs pour d’obtenir des soumissions. Vous obtiendrez parfois de meilleures conditions si vous faites à la fois l’achat de votre assurance habitation et de votre assurance automobile auprès d’une même compagnie d’assurances. Si vous êtes déjà satisfait des services de votre assureur automobile, demandez à votre courtier s’il prévoit un escompte dans le cas d’achats multi produits et, le cas échéant, demandez-lui de vous faire une soumission.

Preuve de propriété

Informez-vous auprès de votre courtier des documents que vous devrez fournir avec votre demande de réclamation en cas de vol ou de feu. Les assureurs font d’excellentes affaires au fil des ans, grâce aux primes que vous versez. Vous devez donc vous assurer que vous obtiendrez un dédommagement complet de vos pertes, si vous deviez faire une demande de réclamation. À mon avis, le meilleur moyen de documenter vos possessions est d’avoir recours à un caméscope. Si vous n’en possédez pas, demandez à un ami de vous prêter le sien. Déambulez dans votre demeure, pièce par pièce, et filmez vos biens sur cassette vidéo. Pendant l’enregistrement des images, décrivez chaque article, le moment de son achat, et si vous vous en souvenez, le montant que vous l’aviez payé. Assurez-vous de passer en revue tous les appareils électroniques, le mobilier et tous autres articles de valeur.

Si vous disposez d’une garde-robe couteuse, faites une prise de vue panoramique de votre penderie et donnez le détail du nombre d’habits ou de robes que vous possédez. En cas d’incendie ou de toute autre perte, vous serez dédommagé pour chacun de ces articles. Il est donc important que vous soyez précis, qu’il s’agisse du nombre d’habits, jusqu’au nombre de paires de bas. Certaines polices de base imposent des limites à la couverture offerte en ce qui a trait aux bijoux. Si vous possédez une pièce individuelle d’une valeur supérieure à 2 $, ou plusieurs pièces valant ensemble au-delà de 5 $, vous serez peut-être contraint à vous prémunir d’une couverture supplémentaire.

Prévention des problèmes

Si un tel incident survenait, il est fortement conseillé de prêter attention à la personne impliquée dans l’incident et d’exprimer votre regret face à la situation, en prenant garde, toutefois, de ne pas admettre votre responsabilité. Parfois, les gens se font poursuivre en justice uniquement par défaut de compassion envers la personne affligée. De nombreuses poursuites judiciaires seraient évitées si l’on posait de simples gestes de décence humaine.

J’ai un neveu qui vit à Washington, D.C., et qui a eu pour voisins un policier et son chien. Un jour, le chien s’est échappé et attaqué mon neveu en le blessant grièvement. Il a dû recevoir quelques points de suture et subir une chirurgie esthétique mineure, ce qui lui a monté une facture de plusieurs milliers de dollars en frais médicaux. La mère de mon neveu n’aurait jamais entamé de poursuite si un seul membre du service de police avait fait montre de la plus élémentaire courtoisie. Hélas, personne ne l’a fait; elle a donc poursuivi ses démarches judiciaires qui se sont soldées en sa faveur, lui octroyant une somme de 17 $.